



## DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : n° P66\_2020

Date : le 21 février 2020

**OBJET : Individualisation de la fourniture d'eau – Projet « Les Jardins de la Foëdre »  
ZAC de Grimesnil – Phase 2, rue Marie-Louise Giraud – Commune déléguée de  
Cherbourg-Octeville (50100) – Convention avec PRESQU'ILE HABITAT**

### Exposé

PRESQU'ILE HABITAT propriétaire de l'immeuble « Les Jardins de la Foëdre » situé ZAC de Grimesnil – Phase 2, rue Marie-Louise Giraud – commune déléguée de Cherbourg-Octeville (50100), représenté par Benjamin ANDRÉ, souhaite confier à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin la gestion des compteurs eau froide qui équipent ses logements.

Le projet compte 29 compteurs individuels d'appartements (24 logements et 5 pavillons), le propriétaire est titulaire d'un contrat d'abonnement individuel pour le compteur général. Le propriétaire a procédé à la mise en conformité des installations privées.

La Communauté d'Agglomération Le Cotentin a la charge de l'entretien des compteurs et réalise la relève/facturation des abonnés. En contrepartie, elle est rémunérée sur la base des tarifs abonnement et location de compteur en vigueur à la date de la prestation.

Lors de nouveaux abonnements, les frais d'accès au service seront également facturés.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, application de l'article 93,

**Vu** le décret n° 2003-408 du 28 avril 2003,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la délibération n° DEL2019\_001 du 7 Février 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification N° 4,

### Décide

- **D'autoriser** la prise en charge de la gestion des compteurs des logements de « Les Jardins de la Foëdre » ZAC de Grimesnil – Phase 2, rue Marie-Louise Giraud – commune déléguée de Cherbourg-Octeville (50100) par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision, notamment la convention d'individualisation.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

